

de la Commission canadienne du blé. Cette méthode ne permettrait aucunement aux cultivateurs de livrer leurs céréales à l'éleveur de leur choix. Même si les députés ministériels appuyaient cet amendement et tuaient le bill dans l'espoir de se tirer d'une situation difficile, le problème fondamental persisterait; il ne serait pas résolu.

Depuis quelques années le Gouvernement nous donne toutes sortes d'excuses à l'égard de cette question de la distribution des wagons. Il nous a promis qu'il s'en occuperait, mais il n'a rien fait. L'an dernier, au comité de l'agriculture, le ministre du Commerce a répété à plusieurs reprises qu'on allait établir un cycle à l'égard des wagons et que ce cycle serait de cinq ou de dix ans; les wagons seraient attribués aux compagnies d'éleveurs pendant cette période. Il n'a pas donné suite à la proposition; rien n'a été fait. Le ministre n'a pas rempli la promesse qu'il a faite l'an dernier au comité de l'agriculture en ce qui concerne le cycle relatif aux wagons.

Le ministre du Commerce a adressé la parole en novembre dernier au congrès du syndicat du blé de la Saskatchewan. Selon la déclaration formulée au comité par le président du syndicat du blé, M. J. H. Wesson, ce ne sont pas les administrateurs du syndicat mais bien les simples délégués qui s'en sont pris au ministre et qui l'ont prié de prendre des mesures en vue de résoudre ce problème. Mais qu'a-t-il répondu? "Allez-vous entendre avec les sociétés de chemins de fer qui prendront peut-être les dispositions nécessaires. Adressez-vous aux présidents des compagnies de chemins de fer". Les administrateurs du syndicat du blé se sont adressés aux présidents des chemins de fer, qui leur ont répondu qu'ils ne feraient rien à ce sujet. Par conséquent, cette deuxième proposition du ministre n'a rien donné.

Les administrateurs du syndicat du blé se sont ensuite plaints de ce que les compagnies de chemins de fer attribuaient les wagons, non pas en se fondant sur les affaires possibles des compagnies d'éleveurs, mais tout simplement à raison d'un wagon par éleveur; le ministre du Commerce a souvent dit à la Chambre qu'il n'en était rien. Les syndicats du blé ont donné des renseignements passablement intéressants sur ce point au comité; on a consigné au compte rendu un extrait d'une lettre écrite l'automne dernier par le secrétaire de la Commission des grains, qui déclarait qu'à son avis les compagnies de chemins de fer ne pouvaient faire autrement que d'attribuer un wagon par éleveur aux centres de vente, tant que le livre de réquisition des wagons n'était pas utilisé. Mais, comme nous l'avons constaté...

[M. Argue.]

M. Tucker: Monsieur l'Orateur, l'honorable député interprète mal le sens de cette lettre. La lettre signalait que la Commission n'était pas autorisée à agir ainsi. Que l'honorable député donne lecture de la lettre. Il l'a mal interprétée.

M. Argue: Vous n'avez pas raison de protester.

M. Tucker. Oui.

M. Argue: La lettre a été consignée au compte rendu du comité de l'agriculture. Elle sera rendu publique dès qu'il aura été imprimé. Je conseille à l'honorable député de lire le compte rendu lorsqu'il aura été imprimé; il verra alors si j'ai mal interprété la lettre. Afin de m'assurer que mes paroles seront bien comprises je répète que le secrétaire de la Commission des grains a signalé que les compagnies de chemins de fer n'avaient pas l'autorité nécessaire pour répartir les wagons autrement qu'à raison d'un par éleveur.

Mais, comme nous l'avons souvent constaté par le passé, la Commission des grains peut changer d'avis. Elle n'interprète pas toujours la loi de la même façon. Nous en avons eu un exemple lorsqu'il s'est agi de savoir si un cultivateur avait le droit de livrer ses céréales à un éleveur et de les faire classer dans la catégorie appropriée, en tenant compte des déchets. La Commission des grains a exprimé trois ou quatre opinions juridiques sur la question, chacune différente de l'autre. En janvier, la Commission des grains a de nouveau exprimé une opinion. Elle a déclaré qu'elle avait changé d'avis et qu'elle ne croyait pas que les chemins de fer étaient obligés par la loi de répartir les wagons entre compagnies d'éleveurs, à raison d'un par compagnie d'éleveur. La Commission des grains a donc été la cause d'une confusion encore plus grande à l'égard de ce problème.

On a ensuite prétexté que la Commission du blé ne pouvait s'occuper de la répartition des wagons et déclaré qu'il ne convenait pas de proposer une mesure comme celle que vient de présenter l'honorable député de Rosthern.

M. Tucker: Et que vous avez appuyée.

M. Argue: Très bien, en théorie, oui.

M. Tucker: Oui, vous avez voté en faveur.

M. Argue: Mais non pas comme moyen de résoudre ce problème.

M. Tucker: Alors pourquoi l'avez-vous appuyée?

M. Argue: Je vais vous expliquer cela. Dans son rapport le comité déclare...

M. Johnson (Kindersley): La Chambre n'a pas encore approuvé ce rapport.